



28 Grande rue  
95760 Valmondois

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'art 2121-10 du code général des collectivités territoriales*

Le conseil municipal se réunira, en séance ordinaire,

**Le mardi 25 février 2020  
à 21h en Mairie**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du Compte de gestion de l'exercice de l'année 2019
- Vote du Compte administratif de l'exercice de l'année 2019
- Autorisation de signature du protocole sur la parcelle du Moulin de la Naze
- Demande de subvention ARCC au Conseil départemental
- Motion sur le passage des autobus à travers le village
- Questions diverses

Le Maire de Valmondois



Bruno HUISMAN